

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

PV N°163 CSJ/30

REUNION du 17 Avril 2024

Présents: NDAYE S. – FAVELIER R. – CHEVANNE T. — AZZOUN F.

I - SAISON 2023-2024

FOOT ANIMATION

POINTAGE FEUILLES DE PLATEAUX/PRESENCE U7 - U9 ET FEUILLES DE CHALLENGE U11.

RAPPEL

Les feuilles de Plateaux U7 – U9 – U11 doivent parvenir au secrétariat le LUNDI qui suit les matchs. En cas de non-envoi des feuilles de présence de plateau, une amende de 15 € sera appliquée. Sans retour des feuilles manquantes ou d'explications avant le 29/02/2024, la Commission Sportive Jeunes appliquera une amende de 15 € par feuille manquante

JOURNÉE DU 30 Mars 2024

U7

30-mars		
à JDF21	JDF21, Jeunesse mahoraise, Dijon ULFE, Gresilles, Chenove	
à Perrigny les dijon	Perrigny les dijon, Savigny les beaune	
à Magny	Magny, Tart le haut, Vougeot	
à Fauverney	Cessey	
à Champdotre Longeault	Champdotre Longeault, Brazey, Auxonne, Aiserey Izeure	
à Marsannay	Marsannay, USCD	
à Ruffey Ste Marie	Ruffey Ste Marie, Beaune, Seurre	
à Clénay	Clénay	
à ASPTT	ASPTT, St Apo, ASFO,	
à EFV	EFV, Talmay, Daix,	
à IS Selongey	IS Selongey, Mirebeau, Fontaine les dijon	
à Sombernon	Sombernon, UFCO, Morvandelle, CCOF, Précy, Pouilly	

U9

Catégorie	U9	
30-mars		
à Quetigny	ASFO	
à UCCF	UCCF, ASPTT, Talant, Chevigny, DFCO, FCNCS, Montbard	
à Chevigny	Chevigny, Chenove, Cessey	
à Plombières	Plombières, Daix, CCOF, Sombernon, Fontaine les dijon	
à USCD	DFCO	
à JDF21	JDF21, Talant	
à Vougeot	Vougeot, Beaune, Corgoloin, UFCO	
à Meursault	Gresilles	
à VNFC	EFV, St Apo	
à Clénay	Clénay	

U11

Catégorie	U11	
30-mars		
à Beaune F	Villers les pots F	
à Plombières	Plombières, Auxonne, DUC, EFV	
à Daix	Bligny	
àJDF21	JDF21, Chenove, Marsannay	
à Clénay	Clénay, Cessey	
à Quetigny	USCD	
à Précy	Précy, Meursault, USSE	
à Corgoloin	Corgoloin, FCNCS, Jeunesse mahoraise, Fauverney, Seurre	
à USSE	USCD	
à Chenove	Chenove, ASFO, DFCO, Fauverney	
à Gresilles	Gresilles, St Apo, Marsannay, FCNCS, IS Selongey	
à Fontaine les Dijon	Fontaine les Dijon, Montbard, Gevrey, Beaune	
à Talant	Longvic, UCCF	
à Genlis	Vougeot, EFV	
à FCAB	FCAB, Talmay, IS Selongey, VNFC	

JOURNEE DU 6 AVRIL 2024

U7

Catégorie	U7	
06-avr		
à Tart le haut	Remilly	
à Dijon ULFE	ASPTT	
à JDF21	JDF21, St Apo	
à USCD	USCD, Perrigny les dijon	
à Fenay	Fenay, Gevrey, FCNCS	
à Gresilles	Gresilles, Chenove, Talant	
à Pouilly	Beaune	
à Savigny les beaun	Meursault	
à Clénay	Clénay	
à Daix	ASFO	
à IS Selongey	IS Selongey, ESVO, VNFC	
à Morvande lle	Morvandelle, CCOF	
à USSE	UCCF	

U9

06-avr		
à UCCF	UCCF, IS Selongey, Fontaine les Dijon, Dijon ULFE	
à Gevrey	Gevrey, Daix, Vougeot, Chevigny	
à Gresilles	Gresilles, Genlis, Meursault	
à Quetigy	Quetigny, ASFO, Montbard, Tilles	
à Champdotre Longeault	Champdotre Longeault, St Jean de Losne, Aisereylzeure, Mirebeau, FCNCS, Tillenay	
à Clénay	Clénay, Saulon Corcelles	
à IS Selongey	IS Selongey, Tilles	
à EFV	EFV, Fontaine les dijon, Chevigny, ASPTT	
à Auxonne	Auxonne, Beaune, Talmay, Brazey	
à USSE	DFCO	
à Fenay	Fenay, chenove, Marsannay	
à JDF21	JDF21, USCD, Seurre	
à Meursault	Meursault, Corgoloin, Vougeot	
à Villers les pots F	Villers les pots F, Tilles F, Fontaine les dijon F, Fauvemey F, Quetigny F, Beaune F	

U11

Catégorie	U11	
06-avr		
à ASPTT F	ASPTT F, Beaune F, ASFO F, Longvic F, Fontaine les dijon F, USSE F	
à Magny	Magny, ASPTT, FCNCS, Fontaine les dijon	
à Cessey	Cessey, St Apo, Auxonne, Fauverney, Corgoloin	
à Marsannay	Marsannay, Fontaine les dijon, Gevrey, Gresilles	
à Ruffey Ste Marie	Ruffey Ste Marie, Echenon, Bligny	
à IS Selongey	IS Selongey, FCAB, Fenay, Plombières	
à JDF21	JDF21, Montbard, EFV	
à Clénay	Clénay, EFV, Chevigny, Chenove	
à DUC	DUC, Tart le haut, Dijon ULFE, DFCO, Longvic	
à Talant	FCNCS	
à Sombernon	Sombernon, Précy, USSE	
à Beaune	Vougeot, St Jean de Losne	
à UFCO	UFCO, Jeunesse mahoraise, Daix, Pouilly	
à Dijon ULFE	ASPTT, UCCF	
à DFCO	DFCO, USSE, Fauverney, Gevrey, Genlis	
à Longvic	Longvic, Aiserey Izeure, ASFO	
à VNFC	VNFC, Tilles, St Apo	
à Meursault	Vougeot	
à Montbard	Montbard, IS Selongey, Champdotre Longeault, Mars annay, Quetigny, Pouilly	
à Chenove	Chenove, Saulon Corcelles	

ABSENCES FEUILLES DE DEFIS JONGLAGE

Les feuilles de défis jonglages, ci-dessous, devront être transmises pour le Lundi 22/04/2024

DERNIER RAPPEL

U13 D1 A ASFO - MARSANNAY du 9/3/2024

U13 D3 E RUFFEY STE MARIE – ECHENON du 9/3/2024 U13 D3 E RUFFEY STE MARIE – ENT CHAMPDOTRE 2 du 23/3/2024

U13 D3 E SEURRE – GENLIS 2 du 23/3/2024

U13 D3 F TALANT – JDF 2 du 20/3/2024 U13 D3 F TALANT 2 – DUC du 23/3/2024

SPORTIVE

RAPPEL:

La dernière journée de championnat les matchs doivent avoir lieu à la même heure et le même jour pour une question d'équité sportive. +

Les dates butoirs pour la saison 2023/2024 sont

- Pour les 13 G le samedi 25/05/2024 (feuille de match a envoyer pour le Lundi 27/05/2024)
- Pour les U13 D3 Poules D et F le samedi 1/06/2024 (feuille de match a envoyer pour le Lundi 27/05/2024)
- Pour les U15 G le samedi 1^{er} Juin (feuille de match a envoyer pour le Lundi 03/06/2024)
- Pour les U18 G le samedi 1^{er} Juin ou Dimanche 2 Juin (feuille de match à envoyer pour le Lundi 03/06/2024)

Toutes les rencontres doivent être jouées avant les dates sus mentionnées.

Les feuilles de matchs doivent parvenir au secrétariat du district pour le Lundi.

1.1 MATCH ARRETE

Match 27933452 U13 D2 - E AUXONNE - FCCL du 13/04/2024

Match arrêté à la 57^{ième} minute.

Suite au rapport de M. GILG, arbitre de la rencontre, sur le contexte, le déroulement et les incidents lors de la rencontre.

La commission transmet le dossier à la Discipline.

1.2 CONTROLE SUSPENDU

Match 27929906 U15 D1 TALANT CF - GRESILLES FC du 13/04/2024.

La Commission sportive, suite à un contrôle de feuille de match, constate que le joueur **LAKHEL Imad – Licence 2548461316 du club de GRESILLES FC**, était inscrit sur la feuille de match et a participé à la rencontre alors qu'il était sous le coup d'une suspension de 4 matchs de suspension ferme à compter du 03/03/20234

Agissant par voie d'évocation, la Commission demande des explications au club concernant cette situation pour le MARDI 23 AVRIL 2024 (délai de rigueur).

Le joueur reste suspendu pour 1 match en U15 D1 à compter du 17/04/2024

1.3 FORFAITS

Match 27931636 U13 D3 - C CHEVIGNY ST SR 4 - LONGVIC 3 du 13/04/2024

Forfait déclaré de CHEVIGNY ST SR 4

En conséquence, la CS donne match perdu LONGVIC 3 (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à CHEVIGNY ST SR 4

Amende 50€ à CHEVIGNY ST SR 4

Match 27926942 U18 D1 LONGVIC - MVF du 13/04/2024

Forfait déclaré de MVF

En conséquence, la CS donne match perdu MVF (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à LONGVIC Amende 60€ à **MVF**

1.4 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de facilité le traitement de la demande

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G -> 20 €

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

Match 27929913 U15 D1 JDF 21 – ASFO du 4/05/2024 se jouera le 03/05/2024 à 18h30 Match 27930366 U15 D2 – B QUETIGNY – DFCO FEM du 27/04/2024 se jouera le 22/05/2024 à 16h00

Match 27930058 U15 D2 A USCD – UFCO du 4/05/2024 se jouera le 5/05/2024 à 10h Match 27929549 U15 D3 – A ENT SAULON 2 – CHEVIGNY ST SR 3 du 13/04/2024 se jouera le 1/05/2024 à 10h00

Match 27931132 U13 D2 – C MPL FC – ST APOLLINAIRE 2 du 4/05/2024 se jouera à 13h30 Match 27927667 U18 D2 – B DAIX 2 – TILLES FC du 13/04/2024 se jouera le 15/05/2024 à 18h30 Match 27927913 U13 D3- F DAIX 3- TALANT 1 du 13/04/2024 se jouera le 18/05/2024 à 15h. Match 27927919 U13 D3 – F DAIX 3 – ST APOLLINAIRE 3 du 26/04/2024 se jouera le 29/05/2024 à 16h00

Match 27928965 U13 D2 – A GRESILLES FC – DFCO FEM du 04/05/2024 doit se jouer avant le 25/05/2024, merci aux clubs de trouver une date avant le 25/05/2024.

1.5COURRIELS

De MPL: Demande d'arbitre. Pris note. Transmis à la CDA

II - FEMININES

2.1 COUPES DE COTE D'OR

C.C.O U18 FEMININES

Les ½ finales se dérouleront le 27/04/2024 sur le terrain du club premier nommé

- TRIANGLE D'OR LA CLAYETTE
- ST SFRNIN GFVRFY

C.C.O U15 FEMININES

Les ½ finales se dérouleront le 18/05/2024 sur le terrain du club premier nommé

- ASPTT DIJON IS SELONGEY
- FONTAINE LES DIJON LONGVIC

2.2 REPROGRAMMATION RENCONTRES

Suite à la qualification des équipes de DFCO FEM 2, ASPTT DIJON et BEAUNE à la phase régionale Festival U13 PITCH du 4 Mai 2024 à l'ASTRAGALE, les rencontres

- 27931637 U13 D3 C MPL 2 DIJON ASPTT FEM 4 remis au 1^{er} mai 2024
- 27941962 CRIT U13 FEM BEAUNE 1 MARSANNAY 1 remis au 1^{er} mai 2024
- 27931637 CRIT U13 FEM USCD DIJON ASPTT 2 remis au 1er mai 2024

2.3 FORFAITS

Match 27895304 U15 FEM VILLERS LES POTS - MARSANNAY 13/04/2024

Forfait non déclaré de VILLERS LES POTS

En conséquence, la CS donne match perdu VILLERS LES POTS (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à MARSANNAY

Amende 100€ à VILLERS LES POTS

2.4 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification: A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de facilité le traitement de la demande

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G -> 15 €. Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G ->20 €

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

Match 27895292 U15 FEM MARSANNAY – VILLERS LES POTS du 11/05/2024 se jouera le 17/04/2024 à 13h30

III- FOOT PLAISIR U15

3.1 FORFAIT

Match 27935106 U15 FP UCCF 2 – ENT FC VINGEANNE/CHANITOISE du 02/03/2024

Forfait déclaré de ENT FC VINGEANNE/CHANITOISE

En conséquence, la CS donne match perdu ENT FC VINGEANNE/CHANITOISE (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à UCCF

Amende 50€ à ENT FC VINGEANNE/CHANITOISE

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entrainer une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du disfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

Absence de code : 30,00 €
Absence de tablette : 30,00 €

Retard de transmission (dimanche avant minuit): 30,00 € -

Absence de transmission : 50,00 €
Non envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

La commission:

 Prend connaissance des feuilles de match papier et des constats d'échec. La Commission valide les résultats.

13/04/2024	U13 D2 / Printemps / Poule A Dfco Fem 2 - Dijon U.L.F.E. 3	Absence de feuille de match
13/04/2024	U15 D3 / Printemps / Poule A Semur Epoisses 2 - Ent.Esvo Fcab 1	
13/04/2024	U15 D1 / Printemps / Poule A Fontaine D'Ouche As 1 - Daix 1	
13/04/2024	U13 D3 / Printemps / Poule C Marsannay 3 - Chenove Fem 3	
13/04/2024	U15 D3 / Printemps / Poule B Vougeot 1 - Ent Ccof Fcsg Vitt 1	Absence de feuille de match
13/04/2024	U13 D3 / Printemps / Poule E Genlis As 2 - Echenon 1	
13/04/2024	U13 D3 / Printemps / Poule F Gresilles F.C 2 - Fontaine D'Ouche As 3	Absence de feuille de match

13/04/2024	Critérium U13 Fem À 8 / Printemps / Poule A Fontaine Les Dijon F 1 - Villers L.Pot 1	
13/04/2024	U13 D3 / Printemps / Poule A Ent.Ccof-Scv-Fcsg 1 - Chatillon Colombine 3	Absence de feuille de match

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : AZZOUN F .